

### Approbation

Mis à l'enquête publique par parution dans la FO n° 35 du 30 août 2013  
Adopté par le Conseil communal de Corpataux-Magnedens le 02 décembre 2013

La Secrétaire

Le Syndic

*[Signature]*  
COMMUNE DE CORPATAUX-MAGNEDENS

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 4 MARS 2015

Le Conseiller d'Etat, Directeur



*[Signature]*

### Plan d'affectation des zones

Dossier final d'approbation

Echelle 1:5'000

Septembre 2013

Mandat: 08011/r  
Document: 1\_PAZ\_Corp-Magn  
Format: 84/59,4

**ARCHAM ET PARTENAIRES SA**  
Aménagement du territoire et urbanisme  
Route du Jura 12, 1700 Fribourg  
Téléphone 026 347 10 90, fax 026 347 10 91  
info@archam.ch, www.archam.ch

### Légende

#### Zones d'affectation

- Zone centre village (CV)
- Zone village (V)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone de gravière (GR)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR)

#### Mesures particulières

- Zone de danger résiduel
- Zone de danger faible
- Site de stockage (état au 21 janvier 2013)
- Aire d'exploitation (état au 21 janvier 2013)
- Limite d'interdiction de sondes géothermiques (interdites au nord et à l'est du secteur Corpataux)

#### Mesures de protection

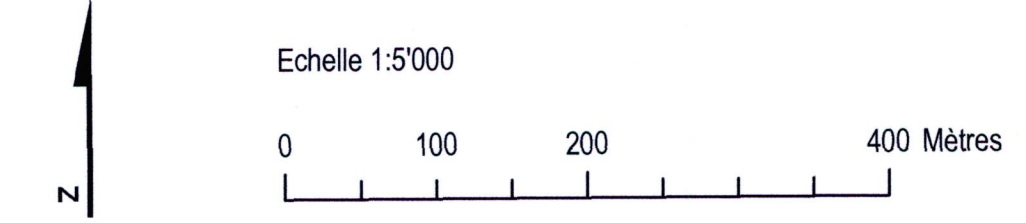
- Zone de protection de la nature (PN)
  - Périmètre de protection du site construit de catégorie 3 (importance locale)
  - Immeuble protégé (catégorie 1)
  - Immeuble protégé (catégorie 2)
  - Immeuble protégé (catégorie 3)
  - Abords d'immeuble protégé
  - Objet protégé (catégorie 3)
- Catégorie
- Chemin historique protégé (IVS), catégorie 2
  - Chemin historique protégé (IVS), catégorie 3

#### Informations indicatives

- Zone de protection des eaux souterraines légalisées
- Constatation de la nature forestière
- Périmètre archéologique
- Ligne à moyenne tension
- Antenne de téléphonie mobile

Les haies vives, les arbres isolés ainsi que les cordons boisés des cours d'eau sont protégés sur l'ensemble du territoire communal au sens de l'art. 17 RCU.

Espace nécessaire aux cours d'eau:  
Les dispositions de l'art. 6 "Prescriptions particulières relatives aux cours d'eau" du règlement communal d'urbanisme sont applicables.



Sources des données de base pour la révision générale du PAL:  
Données cadastrales: Géodélec SA, Rue Jacques Gachoud 3, 1700 Fribourg / aut. n° 025/12.02.20/001  
Secteurs exposés aux dangers naturels: reproduction autorisée par la CCDNFR  
Secteurs de protection des eaux souterraines: reproduction autorisée par le SENFR Révision du PAL  
Nature et paysage: reproduction autorisée par la PNP - FR  
Nature et paysage: inventaires fédéraux: © OFEV, 3003 Berne  
Inventaire des surfaces agricoles: données digitalisées par le SeCA, état mai 2009  
Recensement et inventaire des sites archéologiques: SAEF